

## **LES ENJEUX DE L'ÉGALITÉ DE GENRE EN VUE DES ÉLECTIONS RÉGIONALES DE 2009**

**Dalila Larabi**

---

Nous souhaitons mettre en évidence quelques grands enjeux en termes d'égalité entre hommes et femmes, en vue des prochaines élections régionales. Il s'adresse ici à la fois aux partis politiques et au prochain Gouvernement wallon. Nous insistons pour que des engagements clairs en vue de réduire les inégalités hommes/femmes en Région wallonne soient pris dès la Déclaration de politique régionale.

Rappelant par ailleurs que les conditions de vie des Wallons et des Wallonnes sont aussi largement dépendantes des décisions prises aux autres niveaux de pouvoir (Communauté française, Fédéral mais aussi Union européenne), nous souhaitons que les préoccupations évoquées dans ce Mémorandum puissent être relayées par le prochain Gouvernement aux autres entités, dans le cadre des collaborations qu'il entretiendra avec eux. A cet égard, et dans la perspective de la future présidence belge de l'UE, nous souhaitons que la Région saisisse toutes les occasions qui lui seront données pour réaffirmer la valeur que constitue l'égalité entre les hommes et les femmes, ceci étant particulièrement important au vu des risques de régression que font peser certaines prises de position de nouveaux états membres de l'UE.

## 1. Propositions transversales

### Gender mainstreaming

Nous insistons sur l'importance de prendre systématiquement en compte les réalités des femmes et des hommes dans l'élaboration des politiques wallonnes et dans leur évaluation.

### Statistiques

Il faut à souligner les efforts réalisés en matière de statistiques sexuées durant la législature 2004-2009, notamment via la réalisation par l'IWEPS, en collaboration avec le CWEHF, des deux brochures « Femmes et hommes en Wallonie. Portrait statistique » et « Les facteurs de précarité. Photographie statistique de la situation des femmes et des hommes en Wallonie ». Le CWEHF demande toutefois que les efforts soient poursuivis :

- en garantissant la **pérennité de la publication de l'IWEPS « Femmes et hommes en Wallonie »** et en évitant que la question des inégalités hommes/femmes soit diluée dans d'autres types de discriminations ;
- en **complétant le panel de statistiques sexuées** disponibles au niveau wallon. Des instructions claires devraient en effet être adressées aux différents départements du Service public de Wallonie et aux OIP wallons afin que les données administratives qu'ils collectent soient systématiquement sexuées ;
- en imposant l'utilisation de statistiques sexuées pour **l'évaluation des politiques publiques** (cf. point relatif au gender mainstreaming).

### Stéréotypes

Nous demandons aux autorités publiques wallonnes d'être particulièrement attentives aux images véhiculées dans les campagnes de promotion ou de sensibilisation qu'elles financent. Nous insistons en effet :

- pour que **l'utilisation d'images stéréotypées de l'un ou l'autre sexe soit bannie** ;
- pour que l'on veille à assurer une **représentation équilibrée** des femmes et des hommes, dans toute leur diversité.

## 2. Propositions thématiques

### Violences conjugales

Saluant les politiques initiées en matière de lutte contre les violences conjugales durant la législature 2004-2009, nous invitons le prochain Gouvernement wallon à poursuivre et à intensifier les efforts, en concertation avec les autres niveaux de pouvoir. Ainsi, nous demandons :

- d'améliorer la **collecte des statistiques sexuées** dans le domaine des violences conjugales ;
- d'offrir des **services spécialisés et pérennes**, orientés vers les auteurs et les victimes, dans chaque arrondissement judiciaire ;

- de concrétiser la prise en compte des **besoins spécifiques des enfants** exposés aux violences conjugales ;
- d'exploiter les résultats de l'expérience menée par les **pôles de ressources** spécialisées en violences conjugales et intrafamiliales et de préparer un décret organisant le secteur de l'aide aux personnes confrontées aux violences conjugales en Wallonie ;
- de soutenir la **sensibilisation et la formation** de tous les professionnels concernés ;
- de mieux prendre en compte **l'incidence de la violence sur les trajectoires professionnelles** des victimes (majoritairement des femmes), et notamment sur les difficultés particulières rencontrées dans le cadre du Plan d'accompagnement des chômeurs ;
- d'examiner avec attention **les Mémoires** d'Amnesty International, des Pôles de ressources, du Réseau pour l'élimination des violences entre partenaires (REV) et de l'Association des Maisons d'Accueil (AMA).

## Logement

Parmi les différentes conclusions émanant de la dernière enquête sur la qualité de l'habitat en région wallonne, il apparaît qu'une forte proportion de familles monoparentales connaît une situation particulièrement problématique en matière de logement (en termes de qualité et de salubrité, de difficultés financières pour honorer les dépenses de logement, d'incidence sur la santé...). Nous demandons dès lors que, au cours de la prochaine législature, on accorde une attention particulière aux **familles monoparentales** en matière d'accès au logement et que l'on prenne des mesures spécifiques pour leur faciliter l'accès à la propriété.

En outre, nous pointons la nécessité de garantir une offre de **logement public** qui tienne compte de **la diversité des formes familiales** (gardes alternées, recompositions familiales, familles nombreuses...). A cet égard, on s'interroge sur l'opportunité du critère imposant que chaque enfant (à partir de 6 ans pour les enfants de sexe différent et de 10 ans pour les enfants du même sexe) doit disposer d'une chambre seule. Elle considère en effet que, sous des intentions louables, ce critère a pour effet de réduire fortement l'accessibilité des familles nombreuses au parc immobilier public.

## Mobilité

Nous insistons sur le rôle joué par le facteur mobilité en matière d'accès à l'emploi et à la formation professionnelle des hommes et des femmes. Nous attirons dès lors l'attention sur plusieurs éléments :

- l'importance de **mieux connaître les habitudes et pratiques** des hommes, des femmes et de leur famille en termes de mobilité (qui utilise les transports en commun ?, qui gère la mobilité de la famille ?...) pour adopter des politiques qui répondent aux besoins de chacun ;
- sur la nécessité **d'investir dans les différents types de transports publics, d'en améliorer les fréquences et les horaires** ;
- sur la prise en compte des besoins particuliers qui s'expriment dans **les zones rurales** et, dès lors, sur la recherche de **solutions adaptées** à ce contexte spécifique ;
- sur la réflexion à mener au niveau des « **temps de vie** » et sur une synchronisation des différentes activités en vue de réduire les besoins de déplacement.

## Accueil des enfants

Nous rappelons l'importance accordée à la question de l'accueil des enfants, dans une perspective d'égalité entre hommes et femmes sur le marché du travail et d'une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Nous tenons à souligner les efforts consentis au cours de cette législature, par la Communauté française et la Région wallonne, pour augmenter le nombre de places d'accueil, et ce, en référence notamment aux objectifs de Barcelone (atteindre un taux de couverture de 33% d'ici 2010). Nous plaidons pour que les efforts soient poursuivis au cours de la prochaine législature, les besoins des parents en la matière étant toujours criants. Nous attirons l'attention sur les points suivants :

- demander qu'une attention particulière soit portée à **la qualité et à la pérennité des emplois** qui sont créés dans ce secteur (temps partiels, PTP, statut des accueillant-es...). En outre, nous nous opposons clairement à l'élargissement du dispositif titres-services à l'accueil des enfants ;
- insister pour que, au-delà de la création de nouvelles places, **les besoins spécifiques des parents** soient aussi pris en compte (enfants malades, flexibilité des horaires de garde...) ;
- demander que l'on veille à une **répartition géographique équilibrée** des nouvelles places d'accueil en fonction des besoins, notamment entre les zones urbaines et rurales ;
- rappeler l'urgence de mener une réflexion sur l'accueil extrascolaire et plus particulièrement sur **la qualité des garderies scolaires**.

## Emploi et formation

Malgré la féminisation du marché du travail observée ces dernières décennies, les inégalités entre hommes et femmes restent nombreuses dans ce domaine. Plusieurs problèmes continuent de se poser en termes d'écart salarial, de taux de chômage, de taux de travail à temps partiel, de partage des tâches ménagères et familiales, de phénomène de plafond de verre, de répartition sectorielle de l'emploi, d'orientation scolaire et professionnelle...

C'est pourquoi nous considérons que l'amélioration de la situation des femmes sur le marché du travail doit être une préoccupation majeure du prochain Gouvernement wallon, et ce, notamment au travers des plans qu'il entendrait promouvoir (plans de relance et autres). Pour cela, nous faisons part des recommandations suivantes :

- en ce qui concerne les objectifs en matière de taux d'emploi : nous demandons au Gouvernement **de fixer des objectifs similaires** pour les hommes et pour les femmes. En effet, le Conseil rappelle que les objectifs européens, servant actuellement de référence, laissent apparaître un différentiel hommes/femmes de 20% (d'ici 2010, atteindre un taux d'emploi des femmes de 60% pour un taux d'emploi global de 70%, et donc un taux d'emploi des hommes de 80%) et ne visent dès lors pas à réduire les inégalités existantes ;
- nous demandons une reconnaissance de l'importance du **secteur des soins de santé et des soins aux personnes** comme pôle de développement économique de la Wallonie. Nous invitons dès lors les futures autorités wallonnes à se pencher sur les questions de statuts (APE, PTP...) et d'équité salariale dans ce secteur ;
- pour favoriser la **mixité des métiers**, nous préconisons une large sensibilisation à la **lutte contre les stéréotypes sexués** des différents acteurs qui font de l'accompagnement dans les secteurs de la formation et de la mise à l'emploi (Forem, Missions régionales...). A cet égard, nous dénonçons le risque d'effets pervers engendrés par la fixation d'objectifs peu nuancés en termes d'insertion dans l'emploi. Ainsi, actuellement, le risque est réel de voir les femmes systématiquement orientées vers des emplois traditionnellement féminins afin d'atteindre les objectifs de mise à l'emploi qui ont été fixés aux opérateurs ;
- nous insistons sur le nécessaire **accompagnement des candidat-es créateurs/trices d'activités**, en vue de prévenir les échecs et les risques de précarité qui en découlent.

## Santé

Nous prenons acte de la mise en place prochaine d'un **Observatoire de la Santé** en Région wallonne. Rappelant que les hommes et les femmes ne connaissent pas les mêmes réalités en matière de santé, nous insistons pour que l'Observatoire tienne compte de ce constat dès le début de ses travaux.

## Représentation politique équilibrée

Nous relevons que, au cours de la dernière législature, des progrès ont été accomplis d'un point de vue législatif, en vue de promouvoir une représentation plus équilibrée des hommes et des femmes dans les instances communales et provinciales. Le décret relatif à la démocratie locale a en effet instauré un certain nombre de principes allant dans ce sens (parité sur les listes, présence des 2 sexes aux 2 premières places des listes, mixité des exécutifs...). Nous considérons que c'est un premier pas et qu'il faut aller plus loin, notamment en vue d'empêcher le détournement de l'esprit du décret (par ex. désistement d'un nombre important d'élu(e)s au profit de collègues masculins). Parmi les différentes pistes déjà proposées, nous réitérons la volonté de voir imposer **l'alternance hommes/femmes sur l'ensemble de la liste électorale** (mécanisme dit de la « tirette »). ■